



Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

Mondeville, le 10 février 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2009

PRESIDENT : Mr : Jean-Pierre DELHOTAL Maire

PRESENTS : Mmes : Cathy AMAND, Rolande BRUERE, Lucile GRONDARD, Pascale PETERLONGO, Martine NAPOLITANO, Doris ARNAUD

Mrs : Philippe ANDRE, Daniel FOLLEZOU, Vincent HERRY, Daniel PESCHEUX, Jean-François PRIOUX, Martial VIE,

ABSENTS EXCUSES : Mmes : Nadine DOS SANTOS
Edith NIVEAU (pouvoir à R. BRUERE)

SECRETAIRE : Mr : Daniel FOLLEZOU

Ouverture de la séance à 20 h 30 par Monsieur le Maire

1 - Monsieur le Maire énumère tous les points de l'ordre du jour, comme suit:

- Approbation du procès verbal du Conseil du 15 décembre 2008
- Remembrement : Approbation des modifications aux réseaux des voies communales et des chemins ruraux
- Remembrement : désignation de 3 propriétaires de parcelles pour l'association foncière de remembrement
- Remembrement : désignation du représentant de Mondeville à l'association foncière de remembrement :
- Modification du tableau des effectifs
- Mission d'Education permanente locale d'Evry
- Location de la salle polyvalente
- Point sur la situation financière de l'ASAM

2 - Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 15 décembre 2008:

Lecture du Procès Verbal lu par Daniel Pescheux. Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le procès verbal du conseil municipal du 15 décembre 2008. N'ayant aucune remarque le procès verbal est adopté à l'unanimité.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

3- Remembrement : Approbation des modifications aux réseaux des voies communales et des chemins ruraux :

Monsieur le Maire explique qu'après avoir mis à disposition des conseillers municipaux le plan des voies communales et des chemins ruraux il soumet au vote le plan proposé par le géomètre suite au remembrement.

**VOTE : POUR : 14
ABSTENTION : 1**

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

4 – Remembrement : désignation de 3 propriétaires de parcelles pour l'association foncière de remembrement :

Monsieur le Maire propose comme représentant des propriétaires de parcelles pour l'Association Foncière de Remembrement , Messieurs Denis Bouchard, Michel Verstyuyft et Didier Hardouin.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 – Remembrement : désignation du représentant de Mondeville à l'association foncière de remembrement :

Monsieur le Maire souligne que la commune de Mondeville doit être représentée à l'Association Foncière de Remembrement.

Monsieur le Maire propose Daniel Pescheux et soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 - Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire propose, pour mettre à jour le tableau des effectifs, la régularisation du poste d'Isabelle Giraudo comme adjoint administratif principal 1ère classe en date du 1^{er} janvier 2006.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose les reclassements de Muriel Bouchard, Jean-Pierre Prêteur et Corinne Reboux comme adjoints technique 2ème classe à temps complet.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet (17 heures hebdomadaire) pour l'entretien des locaux communaux .

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe à temps complet.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7 – Mission d'Éducation permanente, relais formation emploi.

Monsieur le Maire souligne que la Mission d'éducation permanente, mission locale d'Evry, nous a apporté aucune aide en 2008 pour la recherche d'emploi des jeunes et propose de ne pas renouveler l'adhésion qui se chiffre à 526 euros par an.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8 – Location de la Salle polyvalente

Monsieur fait remarquer que nous pouvons avoir des locations d'une journée le week-end mais aussi en semaine et propose le « **forfait journée** » à 150 € pour les Mondevillois et 250 € pour les extérieurs. Ce forfait concerne toutes les journées de la semaine hors période scolaire.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9 – Point sur la situation financière de l'ASAM :

Monsieur le Maire souligne que la situation financière de l'ASAM est dans le rouge.

Toutes les communes doivent mettre la main à la poche pour revenir à un budget équilibré.

Notre quote-part s'élève à 3224 euros.

Si le Conseil Municipal est d'accord pour verser cette somme, Monsieur le Maire propose de verser cette somme qu'à la condition que toutes les communes adhérentes versent leur part et qu'un plan d'action soit établi et présenté.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : POUR : 13

ABSTENTION : 1

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h20

Le Maire,
J.P Delhotal